|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| logo-projet-final-01 |  | logo-nouveau-UVT |

Avis de sollicitation de manifestation d’intérêt

Pour

le recrutement d’un consultant individuel pour la mission d’assistance technique et renforcement des capacités de l’observatoire de l’Université Virtuelle de Tunis par une expertise en statistique et analyse de données

Le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) met en œuvre un Projet de Modernisation de l’Enseignement Supérieur en soutien à l’Employabilité des jeunes diplômés (PromESsE) financé en partie par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Accord de prêt n° 8590-TN). Dans ce cadre, le MESRS a lancé un nouveau Fonds d’Innovation : le PAQ pour le Développement de la Gestion Stratégique des Universités (PAQ-DGSU) avec l’objectif de faciliter et d’accélérer la migration des universités publiques vers davantage d’autonomie institutionnelle, de redevabilité et de performance. Le Fonds PAQ-DGSU vise en particulier à appuyer chaque université bénéficiaire dans son propre projet de modernisation et s’articule autour des notions suivantes :

1. L’auto-évaluation institutionnelle, pour mesurer ses forces et faiblesses sur une base réaliste et dégager des pistes de développement ;
2. Le Plan d’Orientation Stratégique, pour afficher ses priorités de développement ;
3. Le Contrat avec le MESRS, qui concrétise l’engagement de l’État sur des objectifs de progrès partagés avec l’université bénéficiaire ;
4. Le financement basé sur la performance, qui incite l’université bénéficiaire à améliorer son efficacité dans la mise en œuvre du contrat et à la maintenir.

Dans ce contexte, l’Université Virtuelle de Tunis (UVT) a reçu une allocation PAQ pour le financement du Second Projet d’Amélioration du Dispositif de Gestion de l’Enseignement Virtuel (PADGEV II).

Le premier projet avait été mené par l’UVT dans le cadre du PAQ I. Ce premier projet, PADGEV I, avait préparé le terrain pour le renforcement de l’autonomie de l’UVT en lui permettant notamment d’accéder depuis le 1er janvier 2016 au statut d’Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique.

Le PADGEV II contribuera à l’exécution d’une partie du plan de développement stratégique qui préparera l’accès de l’UVT à un financement public complémentaire basé sur la performance et lui permettra de faire évoluer ses activités en Afrique d’une phase pilote de lancement à une phase de croissance sur la base d’un business model approprié.

Le PADGEV II contribuera aussi à mettre en place l’observatoire de l’UVT et à le rendre fonctionnel. L’observatoire de l’université étant chargé de collecter les informations notamment sur les étudiants et les diplômés. L’observatoire est aussi appelé à réaliser plusieurs types d’enquêtes annuelles et/ou spécifiques afin de disposer d’informations sur le taux d’insertion des diplômés, la qualification des emplois, le lien formation-emploi, le délai d’accès à l’emploi, le niveau de salaire, la localisation des emplois, le secteur d’activité, etc.

Afin de développer les activités de l’observatoire, l’UVT s’est déjà dotée des outils nécessaires. Il s’agit notamment de la plateforme Sphinx Online, Dataviv’, Sphinx IQ2 Quali et Sphinx Campus.

**Dans ce contexte et dans le cadre du PADGEV II, l’UVT va confier à un consultant individuel la mission d’assistance technique et d’accompagnement pour le renforcement des capacités de l’observatoire de l’université en statistique et analyse des données.**

Pour cette mission, le consultant individuel sera choisi sur la base d’une évaluation de son dossier de candidature et selon la méthode de sélection de consultants individuels en accord avec les procédures définies dans les directives : « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale » version mai 2004 telle que révisée en juillet 2014.

Les consultants individuels intéressés à réaliser les services décrits dans les termes de références ci-joints doivent fournir les informations pertinentes montrant qu’ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées et par la constitution du dossier suivant :

* Une lettre de candidature au nom du Président de l’Université Virtuelle de Tunis ;
* Un Curriculum Vitae, selon le modèle joint en annexe des présents termes de référence, incluant toute information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les prestations demandées ;
* Une liste des références du consultant dans des missions similaires (avec les coordonnées des personnes de contact) ;
* Une copie des pièces justificatives (i) des diplômes, (ii) des expériences du candidat, et (iii) des qualifications du candidat en rapport avec la nature de la mission.

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des termes de référence par mail à l’adresse électronique : [padgev@uvt.tn](mailto:padgev@uvt.tn) et télécharger la version numérique des documents afférents à cet appel à candidatures sur le site web de l’UVT : [www.uvt.rnu.tn](http://www.uvt.rnu.tn)

Les manifestations d’intérêts doivent parvenir par voie de poste, ou être déposées directement au bureau d’ordre de l’UVT à l’adresse ci-dessous, ou parvenir par email avec accusé de réception ([padgev@uvt.tn](mailto:padgev@uvt.tn) et [hatem.hedhili@uvt.tn](mailto:hatem.hedhili@uvt.tn)) ; et ce au plus tard **le 28 décembre 2020 à 12h00, heure locale**, avec la mention suivante :

***« Avis de Sollicitation de Manifestation d’Intérêt, NE PAS OUVRIR :***

***Manifestation d’intérêt pour la mission d’Assistance technique et renforcement des capacités de l’observatoire de l’Université Virtuelle de Tunis par une expertise en statistique et analyse de données.***

***Professeur Mahjoub AOUNI, Président de l’Université Virtuelle de Tunis,***

***13, rue Ibn Nadim Montplaisir 1073 - Tunis »***

Toute candidature parvenant au bureau d’ordre de l’UVT après le délai susmentionné sera considérée comme nulle et non avenue. Les Soumissionnaires resteront liés par leurs candidatures durant soixante (60) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des candidatures.